ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget

Question écrite n° 13206

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur les économies qu'il compte engager pour son ministère en 2013. Dans le contexte économique actuel, il est primordial de réduire le déficit de notre pays. Ainsi, le Gouvernement a demandé aux Français un effort de plus de 20 milliards d'euros pour l'année à venir. Il prévoit également de réaliser 10 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de l'État. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les économies que son ministère compte effectuer sur son budget pour l'année 2013.

Texte de la réponse

Les crédits budgétaires relevant du champ de compétences du ministre de l'économie et des finances sont portés par les missions « gestion des finances publiques et des ressources humaines » (programmes 156, 218, 221 et 302) et « économie » (programmes 134, 220 et 305). Les économies prévues en loi de finances pour 2013 portent à titre principal sur les dépenses de personnel et d'intervention et concernent également les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les économies dégagées sur les dépenses de personnel relèvent essentiellement de la diminution des effectifs, ainsi que de la réduction des mesures catégorielles. Globalement, le schéma d'emplois se traduit par des suppressions nettes de 2 348 équivalent temps plein (ETP), correspondant à un taux d'effort se situant en moyenne autour de 1,6 % par rapport à la loi de finances(LFI) 2012. Ce schéma d'emplois, qui pourra être atteint par des mesures de modernisation des procédures et d'optimisation des organisations est ambitieux car il tient compte des spécificités des services et des missions, notamment la création de 300 emplois à la douane pour la gestion de la taxe poids lourds qui entrera en vigueur en 2013. Les opérateurs contribuent également à l'effort en matière de suppressions d'emplois. Le plafond d'emplois global des établissements sous la tutelle du ministère (notamment Atout France et Ubifrance) diminue en effet de 2,1 %. S'agissant des mesures catégorielles, la norme transversale a été appliquée et l'enveloppe pour 2013 représente 50 % de celle de 2012, soit une diminution de 35,8 M€. Par ailleurs, les économies dégagées sur les dépenses autres que celles de personnel, qui s'inscrivent dans le contexte général de redressement des comptes publics, se traduisent par une réduction de 19 % en autorisation d'engagement - AE et 22 % en crédit de paiement - CP (hors aide à la presse et moyens dévolus à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle - DGEFP)[1]. Les dispositifs d'intervention, notamment l'aide aux buralistes, l'aide au départ, les aides aux distributeurs de carburants et les centres techniques industriels ont fait l'objet d'un réexamen systématique qui a conduit à la réduction de leurs crédits dans une fourchette de 7 % à 11 %. S'agissant du fonctionnement, des économies ont été réalisées au niveau des opérateurs. Les subventions pour charges de service public ont au global été revues à la baisse (- 2,3 %). Les réductions de crédits concernent également les autorités administratives indépendantes : l'enveloppe budgétaire de l'autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) a été minorée de 7,5 % et celles de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), de la commission de régulation de l'énergie (CRE) et de l'autorité de la concurrence de 1,5 %. [1] Ces crédits ont été transférés vers d'autres missions en LFI 2013 : les aides à la presse vers le programme 180 de la mission « culture » et les moyens dévolus à la délégation générale à

l'emploi et à la formation professionnelle vers le programme 155 de la mission « travail et emploi ».

Données clés

Auteur : M. Gérald Darmanin
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13206
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 décembre 2012, page 7304
Réponse publiée au JO le : 19 novembre 2013, page 12083